

Règlement graphique n°1
Zonage

COUDEVILLE SUR MER

Présent le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuve le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gama

zAD

capla

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

- Ua2 : centre-bourg des autres communes
- Ub : secteur résidentiel
- Uba : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ue : secteur d'équipements
- Uf : zone urbaine du front de mer
- Uh : hameau non littoral densifiable
- Uhl : hameau littoral densifiable
- Ui : secteur urbain littoral
- Ui : secteur économique industrielle

Zone à Urbaniser (AU)

- UAU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Dornvilles-les-Bains, Granville et Saint-Pain-sur-Mer

Zone Agricole (A)

- A : zone agricole

Zone Naturelle (N)

- N : zone naturelle
- Na : secteur naturel aéronautique
- Ne : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif
- Nerl : Espace remarquable du littoral
- Nm : secteur naturel maritime
- Nt : secteur naturel touristique

2. PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Bande de recul le long des axes à grande circulation (L.111-6 CU)
- Nouvelle construction, non cadastrée

N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
65	prévision sortie	Commune	61